



JUDO CLUB DE BOUGUENAIS

JUDO JUJITSU

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2021/2022

Article 1er : Le comité Directeur

Le comité directeur compte de 3 à 15 personnes, élu pour 4 ans en assemblée générale. Il est composé du Président élu en Assemblée Générale, du Secrétaire, du Trésorier et des membres. Toute décision concernant le Judo Club Bouguenais est discutée en comité directeur avant d'être adoptée par celui-ci.

Article 2ème : Les conditions de participation

- L'âge minimum à l'inscription est de 4ans. Un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo est obligatoire ou l'attestation médicale de moins de 3 ans
- Pour les compétiteurs, il doit être obligatoirement tamponné sur le passeport. Les parents des mineurs doivent remplir une autorisation.
- Tout adhérent devra s'acquitter lors de son inscription, du montant de la licence fixée par la F.F.J.D.A. ainsi que de la cotisation fixée par le comité directeur.
- toute inscription est définitive et ne donne droit à aucun remboursement

Article 3ème : L'encadrement, la sécurité et l'hygiène

- Le judo Club Sud Loire est responsable des judokas un ¼ d'heure avant et ¼ d'heure après le cours et décline toute responsabilité au-delà de cette limite, il est aussi responsable des adhérents dans la salle de judo et non à l'extérieur.
- **Les parents doivent accompagner leurs enfants et s'assurer avant chaque début d'entraînement de la présence d'un professeur.**
- En matière d'hygiène, tout judoka devra porter un kimono propre qu'il mettra au judo club, juste avant le cours, **il lui est demandé de venir habillé en civil** et d'avoir une paire de claquettes pour accéder au tatami, il devra avoir les mains et les pieds propres ainsi que les ongles coupés. Pour les féminines, un tee shirt blanc est obligatoire sous le kimono.
- **Avant de monter sur le tatami, les judokas devront retirer bijoux, et autres accessoires de mode (piercings, colliers, bagues, boucles d'oreille, bracelets, montres etc...). Pour les judokas à cheveux longs, ceux-ci seront attachés par un chouchou ou élastique ne comportant aucune breloque.**
- Le judo club se réserve le droit de refuser tout judoka ne respectant pas ces règles.
- **Lors des cours, tout judoka, accompagnateur et visiteur devra respecter le code moral : respect des lieux, respect des personnes, entraide et solidarité, politesse, ponctualité et assiduité, hygiène, convivialité, et amitié, et surtout le silence pour ne pas déranger le bon déroulement du cours.**

Article 4ème : La participation aux compétitions et stages et les responsabilités

- Le comité directeur du Judo Club Sud Loire s'engage à déléguer un ou plusieurs responsables lors des compétitions amicales ou officielles.
- Le transport et autres frais ne seront pris en charge que pour le niveau national et dans les conditions du FND.
- Les responsables sportifs du Judo Club Sud Loire sont seuls habilités à choisir les compétitions et stages auxquelles le club participera tout au long de l'année. De plus le club se réserve le droit d'inscription ou non des judokas.

Article 5ème : Les vols

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de disparition d'objets de valeur ou non dans les vestiaires. Les bijoux, les portables, les MP3, les consoles et autres sont interdits.

Article 6ème : Les sanctions

Le comité directeur pourra, après délibération, sanctionner un adhérent à un éventuel manquement au présent règlement et à l'éthique du judo.

Le non respect de tout ou partie de ce règlement pourra entraîner une exclusion définitive ou temporaire selon décision du bureau.

Article 7ème : Le présent règlement a été établi par le comité directeur du Judo Club Bouguenais et adopté en réunion de comité directeur.